



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 décembre 2024

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CAMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER

Absente excusée : Sophie MENUS

Secrétaire : Sylvie CAMELLE

2024-063 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 novembre - délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

2024-064 - Tableaux des effectifs - délibération

Trois agents remplissent les conditions pour un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé au conseil de nommer mesdames ROGER Amélie et YALAOUI Fta-Chérifa au grade d'agent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Il est proposé au conseil de nommer monsieur STRACZEK Arnaud au grade d'agent de maîtrise principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- La création de deux postes d'agent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (24H et 20H)
- La suppression de deux postes d'agent d'adjoint technique territorial (24H et 20H)
- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal (35H)
- La suppression d'un poste d'agent de maîtrise (35H)
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs
- D'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants
- De solliciter l'avis du comité social territorial du centre de gestion

Point RH - information

Madame le Maire informe le conseil que madame Valérie ROGER a repris le travail à compter du lundi 2 décembre 2024. Ayant droit à cinq semaines de congés payés, Valérie reprendra effectivement son poste le lundi 6 janvier 2025. La surveillance aux activités périscolaires sera privilégiée (garderie, cantine, surveillance dortoir). En effet, le médecin lui conseille de ne pas porter de charges lourdes et de ne pas s'abaisser de manière trop forcée. Les missions ménages sont donc proscrites.

2024-065 – USEDA : rénovation de l'éclairage public des rues Jean Mermoz et Jean Richepin

Madame le Maire expose à l'assemblée les devis présentés par l'USEDA pour la rénovation des points lumineux des rues Jean Mermoz et Jean Richepin.

Pour une rénovation de l'ensemble des EP du lotissement des rues citées, soit 13 points lumineux (matériel neuf à LEDS), le coût total des travaux s'élève à 27 130,84 € HT.

La contribution de l'USEDA serait de 10 713,68 € et le reste à charge de la commune de 16 417,16 €.

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la rénovation de l'ensemble des EP du lotissement Rue Jean Mermoz et Rue Jean Richepin : 13 points lumineux (matériel neuf à LEDS)
- de s'engager à verser à l'USEDA la contribution demandée ;

- d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Vert

2024-066 - Demande de travaux au stade par l'association du Sporting club Covéronnais

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de programmer une commission des travaux pour rénover la buvette et les vestiaires
- de réaliser les travaux en lieu et place de la subvention 2025
- d'inscrire cette opération au budget 2025

Préparation du Noël des enfants - information

Madame le Maire rappelle au conseil que le spectacle de Noël a lieu le samedi 14 décembre à 10H avec une ouverture des portes à 9h45. Le tract a été distribué à l'école et dans les boîtes aux lettres des enfants non scolarisés. La distribution des cadeaux s'effectuera par classe selon le nom de la maîtresse. Cinq tables seront donc installées à raison de deux personnes responsables par table. Les enfants recevront également un sachet de chocolat et une peluche offerte par Monsieur James Smales. Le rendez-vous est fixé à 8h45 pour la mise en place des cadeaux.

Questions diverses

*Madame le Maire répond aux questions rapportées de Sophie MENUS :

- Illuminations de Noël : La commune a fait le choix d'illuminer les 2 rues principales soient les rues départementales (D26 et D63).
- Le compte rendu de conseil municipal doit être affiché dans un délai d'une semaine (7 jours) après la séance. Selon l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte rendu du conseil municipal doit obligatoirement être affiché de manière visible sur le panneau d'affichage officiel de la mairie. Il peut également se trouver sur le site internet de la commune sans obligation légale.
- La partie budget dans le bulletin du « Tour de Ville » sera présentée différemment cette année et certains montants seront combinés aux pourcentages pour une meilleure compréhension. Afin d'anticiper les attentes des administrés, le budget du « Tour de Ville » 2025 comportera les chiffres précis tant en fonctionnement qu'en investissement par secteur pour une gestion partagée et compréhensible des finances communales.
- Les coussins berlinois, installés depuis le 4 novembre 2024, bien qu'efficaces pour réduire la vitesse des véhicules, peuvent générer des nuisances sonores.

*Arnaud POETTE interroge Madame le Maire sur le café qui lui répond que Cécile DUPLANT la gérante a fait la demande pour ouvrir un point relais, un point presse et la française des jeux.

*Arnaud POETTE demande également l'avancée du projet de micro-crèche. Madame le Maire l'informe que c'est toujours en cours.

* Madame le Maire réagit à la question de Grégory COIGNOUX et lui répond que le salon de coiffure est fermé pour liquidation judiciaire. A l'issue de la vente publique du matériel qui sera prochainement organisée, les clés du local seront restituées à la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,



Carole RIBEIRO